



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 55 – mars 2019

Billet de la Syndique

Avec le printemps qui montre déjà son bout de nez, on se met à avoir des rêves d'entretien et de préparation de son jardin ou de son balcon. Est-il encore nécessaire de rappeler que la biodiversité diminue et que développement de bâtiments et d'infrastructures, couplées à une augmentation de la densité humaine, réduit souvent la qualité des milieux et leur capacité d'accueil pour la faune ? A La Chaux, nous n'avons pas une densification démesurée. Néanmoins nous pouvons favoriser la survie de la petite faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, insectes, abeilles, grâce à quelques mesures faciles : laisser pousser et fleurir quelques coins de pelouse, créer des abris pour la faune (tas de branches, de feuilles ou de pierres, renoncer aux herbicides et aux pesticides, ne pas utiliser d'anti-limaces au méthaldéhyde, ne pas planter de plantes exotiques envahissantes et éliminer celles qui poussent déjà dans le jardin, équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée... et planter des arbustes indigènes qui attirent et donnent refuge à toute une faune que ce soit sur un balcon, une terrasse ou un jardin comme l'aubépine, le prunellier, le cornouiller, le chèvrefeuille, le sureau noir ou la viorne aubier.

Population de La Chaux

La population de notre commune a légèrement diminué. Au 31 décembre 2018, il y avait 412 habitants (420 en 2017) qui se compose de 368 suisses (370 en 2017) et 44 étrangers (50 en 2017). Il y a 81 jeunes de moins de 16 ans (85 en 2017).

Pavillon - Epicerie

Comme vous avez pu le constater, les travaux à côté de la laiterie ont déjà commencés. La construction du pavillon doit durer à peine plus de trois mois, c'est pourquoi nous avons le plaisir de vous annoncer son ouverture au mois de juin prochain, sous l'enseigne de : **BOULANGERIE-EPICERIE P. Clément.**

La Municipalité est très heureuse de cette future collaboration qui, en plus de la boulangerie, vous propose une épicerie faisant la part belle aux produits du terroir. Horaires (proposés) : Lu-Ve 6h-19h Sa 7h-12h30 Di 7h-12h / 17h-19h

Nous ne pouvons qu'encourager toute la population villageoise d'y réserver un bon accueil. Maintenir et surtout faire vivre une épicerie villageoise est une chance et, le garant d'un agréable avenir pour nous tous.

90 ans de M. Batteu

La Municipalité a eu la joie de fêter les 90 ans de M. Joseph Batteu le 3 décembre 2018 !





Les travaux de sécurisation de la berge du Veyron au pied de la salle villageoise sont terminés.



Aménagements du Veyron

La mise à l'enquête de la renaturation du Veyron et de sa sécurisation, prévue initialement en février, aura lieu en mars.

Si tout va bien, les aménagements des berges aux Pâquis et la sécurisation de la rive droite en aval du pont pourront commencer en avril. Ces travaux devraient entraîner l'occupation et la fermeture d'une partie des Pâquis jusqu'à l'automne.

UCV 2019

L'assemblée annuelle de l'Union des communes vaudoises (UCV2019) se déroulera à Cossonay le samedi 15 juin 2019.

Cette manifestation réunit toutes les Municipalités du canton ainsi que l'ensemble des Autorités cantonales (env. 2000 personnes). La commune de La Chaux, associée aux communes de Cossonay, Gollion, Senarclens et Dizy met tout en œuvre pour que cette rencontre soit réussie. Elle se prolongera dès 17h par la fête des cinq villages - des infos suivent - organisés par nos cinq jeunes. Vous pouvez déjà réserver votre soirée.

Naissances en 2017 et 2018

En 2017 et 2018, nous avons eu le bonheur d'accueillir de nouveaux habitants !

- 😊 Kilçik Aydin, né le 09.01.2017
- 😊 Chanson Malo, né le 14.02.2017
- 😊 Ghidini Inès, née le 13.07.2017
- 😊 Cassayré Cassandra, née le 29.07.2017
- 😊 Ghiringhelli Solène, née le 23.03.2018
- 😊 Semoroz Ellie, née le 24.05.2018



La Chaix *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 55 – mars 2019

Félicitations	 <p>Lors des promotions 2019 du Service de Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS Région Venoge), notre citoyen, le caporal Vincent Chanson, a été nommé officier avec le grade de lieutenant.</p> <p>Vincent est rattaché au Détachement d'Appui Veyron – La Tine dont La Chaix fait partie.</p> <p>Si vous le croisez dans les rues du village, n'oubliez pas de le féliciter pour sa brillante nomination !</p>
Groupe des aînés	<p>Nous vous annonçons déjà quelques sorties pour cette année 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeudi 2 mai, animations autour du Tour de Romandie qui fera deux passages à La Chaix• Jeudi 23 mai, balade aux sources de la Venoge, puis goûter chez Yves Hohl à L'Isle• Jeudi 4 juillet, grillades canadiennes aux Pâquis ou vers la table de pétanque, à définir• Jeudi 29 août, sortie au Moléson, fondue
Recensement des chiens	<p>Conformément à la législation en vigueur (LPOIC, art. 9), nous rappelons aux propriétaires de chiens que s'ils n'ont pas encore fait le nécessaire, ils sont tenus d'annoncer au bureau communal : les chiens achetés ou reçus en 2018, les chiens nés en 2018 et restés en leur possession, les chiens qui n'ont pas encore été annoncés, les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2018, pour radiation. Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office. Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.</p> <p>Coup de gueule : nous devons malheureusement rappeler aux propriétaires de chiens qu'il n'est pas permis de laisser son chien faire ses déjections dans les graviers autour de l'église ! Merci d'en prendre bonne note et d'utiliser les sacs à crottes si nécessaire.</p>
Eglise	<p>Nous nous sommes aperçus que des vitraux étaient cassés. Merci à chacun de sensibiliser nos « jeunes citoyens » que les jets de toute sorte peuvent endommager des vitraux ou autre matériel ! Ce lieu est sous la responsabilité de tous.</p>
Agenda	<p>Mardi 16 avril à 20h00 à la salle villageoise, séance du Conseil général</p> <p>Jeudi 2 mai, 2 passages du Tour de Romandie à env. 16h05 et 17h00</p> <p>Samedi 15 juin dès 17h, Fête des cinq villages à Cossonay</p> <p>Mardi 25 juin à 20h00 à la salle villageoise, séance du Conseil général</p> <p>Jeudi 12 septembre à 20h00 à la salle villageoise, séance du Conseil général</p> <p>Mardi 3 décembre à 20h00 à la salle villageoise, séance du Conseil général</p>